



Syndicat
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIEGE**

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le

ID : 019-200078947-20231215-2023_12_15_02-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à 10h00, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, au siège du Syndicat de la Diège à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, BRUGERE Philippe, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danièle, COUTAUD Pierre, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François, ROCHE Philippe, URBAIN Jean-Yves.

ABSENTS : GUILLAUME Serge.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE Philippe

Date de convocation : 17/11/23

Membres en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2023-12-15-02
--------------------------	----------------------

Objet :	Passation des contrats d'assurance statutaire du personnel
----------------	---

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Monsieur le Président explique que ces contrats sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique et qu'étant donné le montant actuel des besoins, le Syndicat peut recourir à une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Monsieur le Président propose de renouveler les contrats d'assurance avec la CNP pour 2024, pour lesquels le Syndicat bénéficie de l'appui du CDG19 pour la gestion de ces contrats.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Retiennent la proposition de la CNP et décident de conclure avec cette société les contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 1 an ;
2. Autorisent Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance avec la CNP, ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 15/12/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

